



### Les actions de formations agréées par VIVEA

La session d’instruction VIVEA du 19 mai 2022 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Mettre en place son Document Unique de prévention des risques	AGC Champagne Nord Est Ile De France	03 25 90 99 41
Piloter son entreprise dans un contexte incertain		
FMD - Démarrer mon projet viticole en Ile-de-France	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
FMD : Découvrir l'ordinateur et la bureautique		
FORMATION SST - sauveteur secourisme du travail		
Document Unique d’Evaluation des Risques (DUER) avec support SYSTERA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine et Marne	01 64 79 31 02
Tout comprendre à la réglementation OGM et aux enjeux pour les producteurs bio	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique	01 43 38 18 71
Comment allier rentabilité et respect de l’environnement en grandes cultures ?	GRCETA Ile de France	01 34 94 24 53
Brevet Fédéral d'Encadrement en Equitation Ethologique niveau 1	Haras de la Cense	01 30 88 49 00
Brevet Fédéral d'Encadrement en Equitation Ethologique Niveau 2		
Savoir 5 : Affiner la communication à cheval		
Choisir, Mettre en place et valoriser les couverts végétaux	Hum's	06 74 45 71 93
Nutrition des plantes et fertilité des sols		
Lobbying - Formation politique	Jeunes Agriculteurs National	01 42 65 17 51
Prise en main de son rôle en tant qu' élu d'une structure OPA		

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d’entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

#### **Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement**

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N’hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d’Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr

**Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr), à l’onglet : choisir une formation**

